Informations de base

1998/0035(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1998/1999: soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE) **Subject** 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	DES PLACES Edouard C.M. P. (I-EDN)	22/01/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GIANSILY Jean-Antoine (UPE)	17/03/1998
RELA Relations économiques extérieures	SONNEVELD Jan (PPE)	23/04/1998
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2115	1998-07-20
Agriculture et pêche	2110	1998-06-22

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/02/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0051	Résumé

09/03/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/06/1998	Vote en commission		
02/06/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0216/1998	
16/06/1998	Débat en plénière		
20/07/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/07/1998	Fin de la procédure au Parlement		
28/07/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0035(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 042
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0216/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0007	02/06/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0335/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0021-0049	16/06/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0051	09/02/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0636/1998 JO C 214 10.07.1998, p. 0067	29/04/1998	

Informations complémentaires

Source	Document	Date

Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Règlement 1998/1624 JO L 210 28.07.1998, p. 0003 Résumé

Prix agricoles 1998/1999: soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE)

1998/0035(CNS) - 09/02/1998 - Document de base législatif

Prix agricoles 1998/1999 - Cultures arables. Dans le cadre du paquet prix 1997/98, le Conseil a décidé qu'à partir de la campagne 1998/99, les Etats membres sont tenus d'informer les producteurs de l'application des superficies de base, les autorisant à prendre des sanctions en cas de dépassement de ces superficies le 15 mai au plus tard. Compte tenu de l'expérience acquise en 1997, la Commission propose de fixer au 15 septembre au lieu du 15 mai la date limite d'information des producteurs.

Prix agricoles 1998/1999: soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE)

1998/0035(CNS) - 20/07/1998 - Acte final

Prix agricoles 1998/1999 - Cultures arables (régime de soutien aux producteurs) MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 1624/98/CE modifiant le règlement 1765/92/CEE. CONTENU: le Conseil a décidé de fixer au 15 septembre au lieu du 15 mai la date limite de notification aux producteurs. Les Etats membres sont autorisés à verser des aides nationales jusqu'à concurrence de 50% du coût de démarrage de cultures pluriannuelles destinées à la production de biomasse sur des terres gelées. Lorsque la surface de mise en jachère est utilisée pour des cultures pluriannuelles destinées à la production de biomasse, les Etats membres peuvent autoriser les producteurs à geler une surface supérieure à celle consacrée aux cultures arables pour laquelle le paiement compensatoire est demandé. Enfin, il est décidé de prolonger de 12 mois la période de 60 mois au cours de laquelle des producteurs ayant gelé des terres ont pu poursuivre ledit gel.

Prix agricoles 1998/1999: soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE)

1998/0035(CNS) - 16/06/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Edouard des PLACES (I-EDN, F), le Parlement européen demande qu'une proposition sur les taux de gel de terres obligatoire soit présentée rapidement afin qu'une décision intervienne avant le 30/06/1998. Il demande également: - la suspension de l'application du gel extraordinaire en cas de dépassement de la superficie prévue pour les campagnes 1998/1999 et 1999/2000; - le maintien pour deux ans de la dérogation pour les nouveaux Länder sur l'application des surfaces de base; - l'application, pour la jachère industrielle, d'une compensation de 75 écus, au lieu des 69 écus prévus actuellement.